

Il est rappelé que l'association « AQUA SYNCHRO PENNOIS » est régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901, dont le bureau se doit de respecter le but non lucratif de l'association. Le développement de la pratique et de la promotion de la Natation Artistique en est son seul objectif.

Le présent règlement est arrêté par le bureau de l'association et est adopté par l'Assemblée Générale du 18 Juin 2018. Le règlement intérieur complète les statuts de l'association « AQUA SYNCHRO PENNOIS ».

L'association « AQUA SYNCHRO PENNOIS » est affiliée à la Fédération Française de Natation. A ce titre, elle s'engage à respecter les règlements établis par les fédérations ou leurs délégations régionales et départementales ainsi qu'au comité national olympique et sportif français.

ARTICLE 1 : ADHESION A L'ASSOCIATION

L'association se compose des :

- Adhérents : toute personne ayant payé son adhésion, souhaitant intervenir bénévolement dans le fonctionnement général de l'association ou seulement soutenir celle-ci ;
- Nageurs/Nageuses : peuvent avoir ce statut à condition d'avoir payé la cotisation annuelle comprenant la licence fédérale obligatoire.

Chaque personne sera adhérente pour l'exercice social incluant la saison sportive couverte par la Fédération Française de Natation (De Septembre à Septembre). Les tarifs de la saison en cours sont visibles dans la rubrique « inscription », sur le site internet de l'association (<http://aquasynchropennois.fr/>). Le tarif de la licence est fixé par la réforme de la licence FFN disponible sur leur site (www.ffnatation.fr).

Toute personne n'ayant pas fourni de dossier complet, n'étant donc pas assurée, ne pourra donc participer aux entraînements.

Attention, le remboursement de la cotisation peut avoir lieu seulement par décision médicale ou force majeure justifiée, au prorata des mois restants. Le certificat médical doit stipuler l'arrêt total et définitif du licencié pour la saison en cours.

ARTICLE 2 : HYGIENE ET SECURITE

Il est rappelé que chacun des membres de l'association « AQUA SYNCHRO PENNOIS » est tenu de respecter le règlement intérieur des établissements mis à disposition pour ses actions (piscines, lieux aquatiques, salles, etc).

Avant chaque séance, animation, évènement ou compétition, il convient de s'assurer de la présence effective d'un encadrant et de ne pas laisser un enfant seul.

Les nageurs sont dans l'obligation de procéder à une douche avant l'entrée dans le bassin.

Il est impératif d'avoir une tenue adaptée dans les lieux mis à disposition : maillot de bain, tongs, ou tenue de sport (short et débardeur). Aucune tenue civile n'est autorisée.

Les affaires personnelles du licencié sont interdites en bord de bassin, des casiers ou vestiaires sont mis à disposition par les établissements publics ou privés. **Seul le matériel sportif est autorisé.** Exceptionnellement, en cas d'absence de casiers, le sac fermé avec les chaussures à l'intérieur, sera accepté.

Du matériel sportif peut être prêté par l'association à condition d'être respecté et rangé par les nageurs, à chaque fin de séance. En cas de dégradation du matériel prêté, le responsable légal se devra de dédommager le propriétaire du matériel en question.

Il est fortement conseillé de ne pas prendre les objets de valeurs lors des entraînements (bijoux, téléphone portable, argent de poche, etc). L' « AQUA SYNCHRO PENNOIS » **n'est pas responsable d'éventuels vols, pertes ou disparitions**, lors des temps d'entraînements, d'animations, d'évènements et de compétitions.

Tout incident (majeur ou mineur) durant les séances, doit être signalé à l'entraîneur du groupe. Les décisions adéquates (pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive) seront prises par le responsable sportif, couvert par le président de l'association. L'association ne se porte pas responsable lors d'un incident dû au non-respect des règlements mis en place.

Les encadrants sont responsables des nageurs dès leur entrée au bord du bassin, jusqu'à la sortie du bassin. Hors de ces temps, seuls les accompagnateurs sont responsables.

ARTICLE 3 : ENTRAÎNEMENTS

Seuls les nageurs sont autorisés à participer aux entraînements. Aucun public ne peut pénétrer au bord du bassin, sauf en cas d'accord d'un encadrant.

Afin de respecter le travail des entraîneurs et des nageurs, il est fortement recommandé d'arriver 10 minutes avant le début de chaque séance.

L'implication et l'assiduité sont très importantes dans ce sport collectif. De ce fait, l'absence ou le retard des nageurs ne doit pas être fréquent (sauf justificatif médical). L'entraîneur du groupe doit être informé de chaque évènement.

L'entraîneur est seul responsable de son groupe. Les titulaires et remplaçants sont actés lors des réunions des entraîneurs, et peuvent être modifiés tout au long de l'année. Le choix se fera selon l'implication, l'évolution du nageur et la dynamique de groupe, afin de permettre l'épanouissement de tous à travers la Natation Artistique.

ARTICLE 4 : COMPÉTITIONS

Le calendrier des compétitions individuelles et collectives sera donné aux parents lors de la réunion de rentrée de chaque équipe. Il est primordial de s'en informer et de se rendre disponible aux dates choisies par l'entraîneur.

En cas d'absence non justifiée moins de 15 jours avant la compétition, l'association sera en droit de demander le remboursement des frais engagés et pourra prononcer des sanctions sportives.

ARTICLE 5 : EVENEMENTIEL

Plusieurs dates seront proposées tout au long de l'année afin de promouvoir la Natation Artistique. Les évènements ou animations se dérouleront dans différents cadres et sous différentes formes. Chaque adhérent sera tenu au courant par mail et pourra s'inscrire dans chaque projet.

Le choix des nageurs reviendra au responsable sportif, en accord avec les autres entraîneurs. Il faudra que le nageur puisse répondre aux recommandations de l'évènement, citées lors de l'inscription.

ARTICLE 6 : VIE ASSOCIATIVE

En tant qu'association, l' « AQUA SYNCHRO PENNOIS » souhaite proposer ses activités à un large public afin de permettre l'épanouissement de chacun, à travers la discipline de la Natation Artistique. Familiale et respectueuse, l'association se veut d'inculquer ces valeurs et s'y tenir.

Chacune des personnes adhérentes pourra proposer son aide dans la vie associative en générale.

Fait à, Les Pennes Mirabeau
Le, 18 Juin 2018

LE BUREAU
AQUA SYNCHRO PENNOIS

Marc PIEPERS,
Président